

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relatif à la demande d'autorisation unique déposée par la SARL La Couture Énergies
en vue de construire et d'exploiter un parc éolien composé
de 7 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison
sur le territoire des communes de LUPSAULT et ORADOUR-D'AIGRE**

Par arrêté du **27 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 3 décembre 2018 (modification des dates de l'enquête publique et des permanences)**, la préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 34 jours, soit du **lundi 4 février 2019 à 9h au samedi 9 mars 2019 à 12h inclus**, en vue d'autoriser la construction et l'exploitation d'un parc éolien composé de 7 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de LUPSAULT et ORADOUR-D'AIGRE.

Le maître d'ouvrage est la SARL La Couture Énergies dont le siège social est situé 50 Ter rue de Malte 75011 PARIS. Toute personne pourra demander des informations sur le dossier à Monsieur Thomas SENANT dont le numéro de téléphone est le 06-09-12-63-86.

Le Président du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Dominique BICHON, officier du génie de l'armée de Terre, à la retraite.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment l'étude d'impact relative au projet et l'absence d'avis émis par la Mission Régionale de l'autorité environnementale, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et praphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairies de LUPSAULT et ORADOUR-D'AIGRE.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur M. Dominique BICHON jusqu'au **samedi 9 mars 2019 à 12h** :

- **par voie postale** : Mairie de LUPSAULT (siège de l'enquête) – 2 route du 14 juillet 16140 LUPSAULT

Ces observations seront consultables en mairies de LUPSAULT.

- **par voie électronique à l'adresse** : pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

Les observations et propositions écrites et remises au commissaire enquêteur lors des permanences en mairies de LUPSAULT et ORADOUR-D'AIGRE, celles transmises par voie postale à la maire de LUPSAULT ainsi que celles transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture en suivant le chemin suivant : www.charente.gouv.fr (rubrique politiques publiques – environnement/chasse – DUP-ICPE-IOTA/LUPSAULT ou ORADOUR-D'AIGRE).

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie selon le calendrier suivant :

LUPSAULT	ORADOUR-D'AIGRE
Lundi 04/02/2019 de 9h à 12h	Mardi 12/02/2019 de 14h à 17h
Jeudi 21/02/2019 de 9h à 12h	Samedi 02/03/2019 de 9h à 12h
Samedi 09/03/2019 de 9h à 12h	Jeudi 07/03/2019 de 14h à 17h

Le commissaire enquêteur peut, après information de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête, prolonger celle-ci pour une durée maximale de quinze jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation de l'enquête.

Cette décision est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête, dans les conditions prévues au I de l'article L. 123-10 du code de l'environnement.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la CHARENTE et dans les mairies précitées. Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.charente.gouv.fr (rubrique Politiques Publiques – Environnement et Chasse – DUP-ICPE-IOTA/LUPSAULT ou ORADOUR-D'AIGRE) et mis à la disposition du public pendant un an.

Un poste informatique est installé dans le hall de la préfecture au 7 rue de la préfecture de la Charente à ANGOULEME afin de permettre un accès gratuit au dossier pendant les jours et heures d'ouverture du public pendant les jours et heures d'ouverture du public.

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture de la Charente (Service de Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, bureau de l'environnement, 7-9 rue de la préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULEME CEDEX).

La décision d'autorisation unique assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté de la préfète de la Charente.